

PRESTATIONS ET HONORAIRES au 1^{er} octobre 2022

TRANSACTIONS et VIAGER

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR	TTC
De 1 € à 75 000 €	10% minimum 6 000 €
De 75 001 € à 250 000 €	7.5%
De 250 001 € à 380 000 €	6%
De 380 001 € à 800 000 €	5%
Au-dela de 800 001 €	4%

Programme 'Ages&Vie' Neuf

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR	TTC
Quelque soit le montant	4%

Programme 'Ages&Vie' LMNP

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACHETEUR	HT
Quelque soit le montant	8%

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un « consommateur » au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à : contact@anm-mediation.com soit par courrier postal à l'attention de **ANM CONSO** 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS